

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023**  
**19H00**

*Nombre de conseillers : 15*

*Nombre de présents : 12*

*Pouvoirs : 3*

*Votants : 15*

*Absents : 3*

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 novembre 2023 et que la convocation du conseil avait été faite le 8 novembre 2023.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Bouillé, Coulon-Garcia, Lemoine, Le Mazurier, Hennon, De Meulenaere, Dujardin, Gérard, Grand, Mayerowitz, Merle, Michel.

Absents excusés : M. Guilloteau qui a donné pouvoir à M. Dujardin, M. Fasseler qui a donné pouvoir à Mme Hennon, Mme Teulade qui a donné pouvoir à M. De Meulenaere.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil du 28 septembre 2023 n'apporte pas de remarques. Il est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 025-2023 AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DES TRAVAUX DE LE REHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

**Article 1 –Objet du Marché**

Le marché concerne les travaux de réhabilitation d'un logement communal décomposés en 2 lots :

- Lot 1 : Bâtiment
- Lot 2 : Finitions

Les travaux sont financés par les subventions du contrat rural (70% du montant HT des travaux) et par les fonds propres de la commune.

Le pouvoir adjudicataire a retenu les offres classées premières par l'application des critères du règlement de la consultation :

Lot 1 : Société TETARD pour un montant de 231 374, 49€ HT

Lot 2 : Société BERNIER PEINTURE pour un montant de 15 729,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux du logement communal et tous les avenants s'y rapportant sur la base des offres des sociétés :

Lot 1 : Société TETARD pour un montant de 231 374, 49€ HT

Lot 2 : Société BERNIER PEINTURE pour un montant de 15 729,00 € HT

## **DELIBERATION N° 026 2023 DEMANDE TOUTES SUBVENTIONS ETAT 2024**

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet de Seine et Marne en date du 24 octobre 2023 indiquant la liste des dossiers éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Considérant que le programme d'investissement de la commune est éligible à toute subvention de l'état pour l'année 2024.

### **Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés**

- Décide de déployer la vidéo protection sur le territoire communal
- Sollicite l'aide financière de l'état pour l'année 2024 au taux de 80% du montant HT des travaux.
- Arrête les modalités de financement prévisionnel comme suit :

	COUT en € HT	TVA 20%	Subvention région (35%)	Subvention département (20%)	Subvention état (25%)	Autofinancement (20%)
Travaux	114 851,14	22 970,23	40 197,90	22 970,23	28 712,78	22 970,23

### **Questions diverses**

Les membres du conseil municipal n'ayant plus de questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Ont signé les membres présents

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
<b>DE MEULENAERE</b> Alexandre		<b>GERAULT Gérard</b>	
<b>FASSELER</b> Philippe	<i>Abst excusé pouvoir à B. Hennon</i>	<b>GRAND François</b>	
<b>COULON-GARCIA</b> Leslie		<b>GUILLOTEAU</b> Christophe	<i>Abst excusé pouvoir à S. Dujardin</i>
<b>HENNON Brigitte</b>		<b>LEMOINE Vanessa</b>	
<b>LE MAZURIER</b> Martine		<b>MAYEROWITZ</b> Patrick	
<b>BOUILLÉ</b> Blandine		<b>MERLE Philippe</b>	
<b>DUJARDIN</b> Sylvain		<b>MICHEL Patrick</b>	
<b>TEULADE Carine</b>	<i>Abste excusée pouvoir à A. De Meulenaere</i>		